Image not found or type unknown

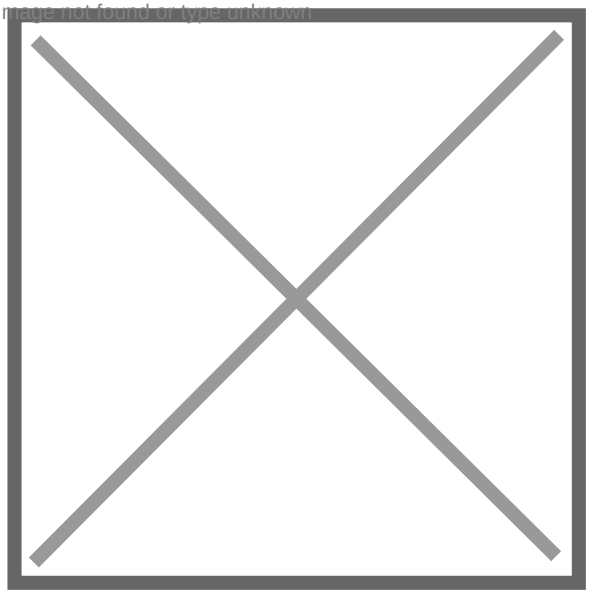

MISE EN DEMEURE par notaire sur la vente d un bien

Par **antonio1**, le **28/02/2013** à **08:41**

Bonjour,rnrnje desire faire une mise en demeure par l'intermediaire de mon notaire car l'acheteur de mon studio ne respecte pas la date butoire d'achat et demande deux jour avant de signer chez le notaire trois semaines de plus sans garantie de son pret.rnrnCette mise en demeure risque de me couter combien ?rnrnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013** à **08:01**

Bonjourrnrnle non respect de la date de réitération par acte authentique n’entraîne pas la caducité du compromis de vente.rnrnAinsi, en cas de refus d’une des parties de signer l’acte authentique, l’autre pourra engager une action en justice en vue d’obtenir soit la condamnation du cocontractant à signer l’acte sous astreinte, soit un jugement qui vaudra acte authentique, soit encore la résolution de la vente avec dommages et intérêts rnrnSi vous souhaitez refuser la demande de prorogation de la date de conclusion de l'acte de vente définitif vous devez en informer le vendeur et le notaire.rnrnil convient de se référer aux mentions du compromis de vente.rnrnRestant à votre disposition

Par **Lag0**, le **03/03/2013** à **11:23**

Bonjour,rnVous pouvez tout à fait refuser la prorogation du délai. Le notaire enverra alors une convocation pour signature de l'acte aux parties.rnMais réfléchissez avant de refuser, car il

vaut mieux une vente un peu retardée que pas de vente du tout...rnPlus d'informations : http://www.pap.fr/conseils/achat-vente/signer-l-acte-de-vente-definitif/la-preparation-de-la-vente-a9256

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés